

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price lundi le 3 juillet 2017, à l'heure et au lieu ordinaires des séances de ce conseil, à laquelle sont présentes mesdames Nathalie Morissette et Lise Lévesque, conseillères et sont présents messieurs Bruno Paradis, Yanick Ringuette et Ghislain Michaud, conseillers, sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

L'absence de monsieur Mathieu Gagné est motivée.

Monsieur Yves Banville, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour :

2017-163

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

Adopté.

2. Adoption des procès-verbaux :

2017-164

- 1^{er} mai 2017

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

2017-165

- 5 juin 2017

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 en apportant la correction suivante à la résolution #2017-142 :

Monsieur Mathieu Gagné demande le vote sur cette proposition. 4 votes pour, 1 vote contre.

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Nathalie Morissette et résolu à la majorité que la proposition des Amis de la Maison Bourgoïn soit accepté.

Adopté

2017-166

- 27 juin 2017(ajournement)

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Bruno Paradis et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance par ajournement du 27 juin 2017 soit adopté, tel que rédigé.

Adopté

2017-167

- 27 juin 2017 (extraordinaire)

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2017, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

3. Lecture et adoption des comptes :

2017-168

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que les comptes suivants soient votés et payés :

Société assurance auto du Québec (vignettes inspection)	44,40 \$
Société assurance auto du Québec (immatriculation unité service)	674,35 \$
Groupe Ultima inc. (ass. souffleur)	530,00 \$
Comité du Patrimoine de Price (remboursement taxes)	476,00 \$
Méga-Scène (fête St-Jean-Baptiste)	1 725,35 \$
Bruno Deroy (chansonnier fête St-Jean-Baptiste)	700,00 \$
Salaires nets	28 244,08 \$
<u>Prélèvements :</u>	
Bell Mobilité	24,00\$
RREM	4 071,28\$
Ministère sécurité routière (Services Sûreté du Québec)	27 868,00\$
Hydro-Québec	10 485,70\$
Revenu Québec	12 323,46\$
Revenu Canada	4 151,67\$
Sun Life	1 632,81\$
STT de la municipalité de Price	462,12\$
<u>Paiements à effectuer :</u>	
Albert Côté (déplacement unité de service)	74,38 \$
Roger Landry	18,98 \$
Mario Chouinard (déplacement unité de service)	161,01 \$

Mathieu Dufour	114,30 \$
Beaulieu & Jalbert (lunettes Daniel Imbeault)	359,00 \$
Areofeu (accessoires de protection)	1 362,34 \$
Bergor inc. (brosses balai)	1 064,41 \$
Boulevard Chevrolet	23,08 \$
Centre rénovation de la Mitis	142,53 \$
Cinéma Lido Rimouski	539,00 \$
Clefs Mobile	412,42 \$
Deschênes & Cie	396,05 \$
Dickner	788,26 \$
Dollarama	75,20 \$
Électriciens Jacques Bérubé	2 887,94 \$
Entreprises JE Goulet	1 213,62 \$
Excavation Léon Chouinard	879,56 \$
Exploitation Jaffa	5 123,44 \$
FQM (Dicom)	26,99 \$
Fonds d'information sur le territoire	12,00 \$
Garvex	1 121,01 \$
Gaz Bar Dupont	1 211,46 \$
Groupe Lechasseur	535,99 \$
Goupe Voyer	96,44 \$
Impression Nouvelle Image	2 543,11 \$
Macpek	573,26 \$
Marcel Dionne et Fils	2 336,87 \$
Medias Transcontinental	155,22 \$
Medimage	104,00 \$
Metro-Plus	77,10 \$

MRC de la Mitis	816,83 \$
Municipalité Grand-Métis	1 168,05 \$
Paul-Émile Anctil	61,57 \$
Pièces d'auto Select	658,75 \$
P. Labonté et Fils	21,79 \$
Plomberie Philippe Guy	127,85 \$
Pneu F.M.	80,94 \$
Wilfrid Ouellet NAPA	181,43 \$
Produits sanitaires uniques	830,94 \$
Prop Clôtures Inter clôture	1 180,62 \$
Quincaillerie Centre-Ville	114,96 \$
Real Huot	5 830,59 \$
Safety First	42,24 \$
Securiy Medic	94,86 \$
Service Kopilab	44,50 \$
Société Protectrice des Animaux	1 149,75 \$
Télécommunication de l'Est	107,10 \$
URLS	72,18 \$
	Adopté.

4. Correspondance :

2017-169

4.1 Demande d'appui pour l'accaparement et financierisation des terres agricoles :

CONSIDÉRANT les annonces récentes de la participation financière de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;

CONSIDÉRANT l'acquisition de terres par PANGEA dans la MRC de Kamouraska tout juste après l'annonce de ces investissements agricoles et également la recrudescence de leurs achats dans la région de Montmagny;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solution concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, a soumis un mémoire à la CAPERN le 17 mars 2015 et 47 résolutions d'appui provenant de MRC, de municipalités et de partenaires présentant les craintes de la relève et des producteurs sur le phénomène de l'accaparement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et suivi du phénomène d'accaparement des terres;

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que,

La municipalité de Price demande au gouvernement du Québec:

o Que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels

o Que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.

Adopté

4.2 Haie de cèdres derrière le garage municipal :

Suite à une demande d'enlever une partie de la haie de cèdres, située derrière le garage municipal,

Madame Lise Lévesque demande le vote : 4 sont pour et 1 contre. La proposition est acceptée à la majorité.

La partie de haie de cèdres située derrière le garage municipal et faisant l'objet de la demande sera retirée.

Adopté

4.3 Demande de contribution financière de l'Association du Baseball mineur de Mont-Joli :

2017-171

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Lise Ringuette et résolu unanimement de verser un don de 75,\$ à l'Association du Baseball mineur de Mont-Joli.

Adopté

4.4 Demande de l'Association des pompiers volontaires de Price :

2017-172

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que l'Association des pompiers volontaires, conjointement avec les résidents du Pavillon Lavoie-Chouinard, s'occupent du nettoyage du Parc Albert-Dupont après les festivités de la Fête Nationale. Un montant de 200,\$ leur sera versé en compensation de leur travail.

Adopté

5. Nomination du maire-suppléant :

2017-173

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de nommer monsieur Bruno Paradis, maire-suppléant pour les quatre prochains mois.

Adopté

6. Dépôt des états financiers 2017 de l'OMH et plan pluriannuel d'intervention approuvé par la SHQ pour 2017 :

2017-174

Il est proposé par Yanick Ringuette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price accepte le dépôt du rapport financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Price ainsi que le dépôt du plan pluriannuel d'intervention approuvé par la SHQ pour 2017.

Adopté

7. Mandat à Cain, Lamarre (84 rue Oscar-Fournier) :

2017-175

Attendu la résolution 2016-198 liée à l'immeuble au numéro de lot D-A-38-26;

Attendu les démarches effectuées à ce jour afin d'obtenir le rétablissement de la conformité de l'immeuble;

Attendu que le conseil municipal de la Municipalité du Village de Price désire confirmer la résolution 2016-198 et son besoin de s'adresser à la Cour supérieure pour permettre le rétablissement de la conformité de l'immeuble visé par la présente résolution;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nathalie Morissette, et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme cité intégralement;

Que le conseil municipal de la Municipalité du Village de Price mandate ses avocats, Cain Lamarre, afin de représenter la Municipalité du Village de Price et d'intenter un recours en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le cas échéant, et ce, pour forcer le rétablissement de la conformité de l'immeuble référant au lot D-A-38-26 sur le territoire de la municipalité.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Price accepte d'engager des dépenses à un taux horaire de 175,\$ selon l'estimation des coûts de 8250,\$ présentée par ses avocats, Cain Lamarre, évaluation qui pourra être revue en fonction des développements de cette affaire, le cas échéant.

Adopté

8. Engagement d'un étudiant au poste de journalier voirie-été :

2017-176

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de monsieur Samuel St-Laurent pour la période du 2 juillet au 12 août, 40 heures par semaine au taux horaire de 11,25\$, au poste de journalier voirie-été.

Adopté

9. Installation d'un filet au parc Albert-Dupont :

Reporté à une séance ultérieure

10. Avis du conseil concernant l'avis de consultation périodique (21 rue Saint-Rémi) :

2017-177

Considérant que le Comité du Patrimoine a obtenu une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 21, rue Saint-Rémi à Price le 28 avril 2008;

Considérant que le Comité du Patrimoine a démontré à la Commission municipale qu'il remplit les conditions prévues, soient :

- Être une personne morale à but non lucratif;
- Exercer, dans un but non lucratif, une ou plusieurs des activités admissibles de façon à ce que cet exercice constitue l'utilisation principale de l'immeuble.

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de reconnaître le Comité du Patrimoine, personne morale à but non lucratif et par conséquent, maintenir l'exemption des taxes foncières, pour l'activité exercée au 21 rue Saint-Rémi à Price.

Adopté

11. Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement pour un débarcadère sur la rivière Métis :

2017-178

Considérant que la Municipalité du Village de Price désire rendre la rivière Métis plus accessible à la population;

Considérant l'implication de la municipalité dans le projet régional de la rivière Métis et du sentier Mitiwee;

En conséquence, il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité du Village de Price demande l'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'installation d'un débarcadère pour avoir un accès directement à la rivière Métis.

Adopté

12. Amende pour ceux qui déposent des déchets au garage municipal :*(Reporté à une séance ultérieure).*

13. Facturation :

2017-179

Tétra-Tech Qi inc. :

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement de verser la somme de 646,74\$ à Tétra Tech Qi inc. en paiement de la facture #15307960 représentant les honoraires professionnels couvrant la période du 4 mars au 26 mai 2017.

Adopté

GHD, consultants :

2017-180

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture # 329093 au montant de 10 715,87\$ pour l'étude géotechnique effectuée pour le projet FEPTEU et la Place des Pionniers.

Adopté

14. Inscription au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec :

2017-181

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement d'autoriser monsieur Yves Banville, directeur général et madame Lise Roy, adjointe administrative à participer au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 21 septembre 2017 à St-Ulric. Les frais d'inscriptions sont de 75,\$ pour monsieur Banville et de 85,\$ pour madame Roy. Les frais de déplacements seront remboursés selon la politique en vigueur.

Adopté

15. **Divers** :

15.1 **Félicitations au Comité Price en Fête** :

Le conseil municipal donne une motion de félicitations au Comité de Price en Fête. Ce fut une réussite sur toute la ligne. Bravo à tous pour votre implication. C'est rassurant de voir la relève à l'œuvre. Félicitations à tous ceux qui ont donné de leur temps pour le succès de cet événement. Les félicitations viennent de partout et c'est pleinement mérité.

16. **Période de questions** :

17. **Levée de l'assemblée** :

Madame Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 21h13.

Fabien Boucher, maire

Yves Banville, directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire